

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

**Séance spéciale** tenue ce **douzième jour de décembre 2005 à 19h15**, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévégné  
Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier adjoint, Jean-Marc Bédard est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

**05-12-366**

**Financement permanent de règlements d'emprunt – Adjudication de contrats**

Il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, et résolu unanimement que la Ville de Princeville accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale** pour son emprunt de 520 500 \$ par **billets** en vertu des règlements numéros 2004-78 et 2005-93, au prix de 98.16 échéant en série 5 ans comme suit :

55 600 \$	3.65 %	20-12-2006
58 000 \$	3.75 %	20-12-2007
60 600 \$	3.80 %	20-12-2008
63 500 \$	4.00 %	20-12-2009
282 800 \$	4.05 %	20-12-2010

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

**05-12-367**

**Modification des règlements d'emprunt concernés par le financement permanent**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville se propose d'emprunter par **billets** un montant de 520 500 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

<b>Règlement Numéro</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2004-78	130 000 \$
2005-93	390 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le maire et la trésorière;

QUE les **billets** seront datés du 20 décembre 2005;

QUE les intérêts sur les **billets** seront payables semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	55 600 \$
2.	58 000 \$
3.	60 600 \$
4.	63 500 \$
5.	66 200 \$
5.	216 600 \$ ( à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par **billets** pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 20 décembre 2005), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2005-93 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

05-12-368

**Mandat à l'ingénieur pour la présentation des plans et devis du dossier de la stabilisation des rives de la rivière Bulstrode au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil mandate la firme d'ingénierie Teknika HBA pour confectionner les plans et devis pour la stabilisation des rives de la rivière Bulstrode près de la prise d'eau de la Ville de Princeville et pour présenter ces documents pour autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

QUE la présente dépense soit financée à même les surplus accumulés de l'ancienne-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

05-12-369

**Mandat pour la préparation d'une demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme Infrastructures-Québec**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil mandate la firme d'ingénierie Teknika HBA pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Infrastructures-Québec dans le cadre de l'application du volet 2 – Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue St-Jacques Est de Princeville à partir de l'intersection des rues St-Jacques Est et St-Jean-Baptiste jusqu'à l'intersection des rues St-Jacques Est et Baillargeon.

ADOPTÉE

05-12-370

**Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Infrastructures-Québec**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le greffier à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Infrastructures-Québec dans le cadre de l'application du volet 2 – Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue St-Jacques Est de Princeville à partir de l'intersection des rues St-Jacques Est et St-Jean-Baptiste jusqu'à l'intersection des rues St-Jacques Est et Baillargeon.

ADOPTÉE

05-12-371

**Demande de dérogation mineure – Monsieur Martin Lehoux**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Martin Lehoux consistant à permettre un empiètement de 0,60 mètre sur la marge arrière du bâtiment existant et l'agrandissement de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par M. Lehoux afin de permettre au demandeur de conserver une marge arrière de 9,40 mètres pour le bâtiment commercial situé au 676, boulevard Baril et de permettre également son agrandissement aux mêmes conditions.

ADOPTÉE

05-12-372

**Demande de dérogation mineure – Mélanie Jackson**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Madame Mélanie Jackson pour déroger aux règles d'affichage établies pour les locaux servant de places d'affaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Mme Jackson afin de permettre au requérant d'installer une enseigne de 2 pieds X 3,5 pieds dans sa cour avant sur deux poteaux de bois avec deux projecteurs.

ADOPTÉE

05-12-373

**Levée de la séance spéciale**

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la séance spéciale soit close.

ADOPTÉE

---

Jean-Marc Bédard, greffier adj.

---

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Louise Bergeron, trésorière